

Publié le 14 septembre 2021

Friches, les Epl y vont à « fonds » !

A l'heure de la sobriété foncière, le recyclage des friches industrielles, urbaines et commerciales forme un horizon concret pour assurer la continuité de la dynamique de la construction tout en restant dans les clous du Zéro artificialisation nette. Le succès du fonds friche l'atteste. A la demande des collectivités, les Epl s'y engagent résolument. Tour d'horizon.



Jean Castex, le Premier ministre, l'a rappelé le 17 mai dernier. « Devant l'importance du besoin de se loger, nous mobilisons **une enveloppe complémentaire de 350 M€** pour la reconversion des friches. L'enveloppe initiale est plus que doublée. Compte-tenu des besoins remontés par les appels à projets, ces crédits supplémentaires du plan de relance permettront de financer davantage de projets, parmi ceux déjà identifiés, et d'initier de nouveaux appels à candidatures ». Et d'ajouter : « Ce fonds bénéficie aux collectivités territoriales, aux établissements publics d'aménagement, **entreprises publiques locales (Sem et Spl)**, bailleurs sociaux et opérateurs privés », précise l'entourage du Premier ministre.

441 projets lauréats

Les chiffres mettent en relief l'implication des élus : 441 projets lauréats des appels à projets régionaux « Recyclage foncier » dotés de 259 M€, pilotés par les préfets de Région, avec au moins un dossier par département en métropole et en Outre-mer, représentant 1 200 hectares de friches ; 111 projets lauréats de l'appel à projets national de l'Ademe doté de 30 M€ (dont 8 en commun avec les appels à projets régionaux) : 36 projets sur le compartiment « travaux » pour des projets de dépollution lourde et de reconversion d'anciennes friches industrielles ou minières de type ICPE (165 ha de friches traitées, visant 300 000 m² de logements et 400 000 m² de surfaces économiques) et 75 projets sur le compartiment « études ».

Plus cher de recycler que d'étaler

Telle est la répartition des projets lauréats du Fonds friches déployé dans le cadre **du plan de relance**. Les opérations concernent environ 1 300 hectares de friches et visent à générer 3 400 000 m² de logements dont près de 1/3 de logements sociaux, et plus de 1,6 million de m² de surfaces économiques. Les maîtres d'ouvrage des projets sont majoritairement des collectivités, des entreprises publiques locales, des sociétés d'économie mixte, des bailleurs sociaux, des opérateurs et établissements publics d'État et des entreprises privées, « sous réserve du respect du régime des aides d'État ». « **La France s'engage à atteindre le niveau « Zéro artificialisation nette » en 2050** et à réduire de moitié le rythme de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers en 10 ans. Mais il faut garder à l'esprit qu'**il est 5 à 7 fois plus cher, d'après nos estimations, de recycler que d'étaler**. De plus, le coût de ce recyclage en zones détendues n'est pas

compensé par les recettes escomptées au regard de l'atonie du marché. C'est donc bel et bien un choix environnemental que nous assumons », confirme **Jean-Baptiste Butlen, Sous-directeur de l'aménagement durable au ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales**. Dans un tel contexte, les Epl sont mobilisées. Les articles de ce dossier en sont une belle illustration.